



Taxe ordures ménagères paiement excessif

Par **alain08270**, le **25/09/2008** à **08:58**

Bonjour à toutEs,rnrnJ'ai aménagé par mes propres moyens deux pièces de ma maison qui est située à l'extérieur un petit bourg de 53 habitants dans les Ardennes voici 2 ans.rnrnJ'ai aménagé ces chambres plus dans le but de faire des rencontres et sans qu'elles soient inaccessibles au niveau des prix tout tant faisant découvrir aux rares touristes passant dans ma région.rnrnAujourd'hui les « Crêtes Préardennaises » communauté de communes me réclame comme par l'an passé une fois de plus le paiement de la taxe « ordures ménagères » d'un montant de 129 € 19 pour ramassage des déchets (poubelles) pour les deux chambres d'hôtes.rnrnJe paie déjà pour le ramassage des déchets pour mon habitation: 129.19€rnet pour ma petite entreprise artisanale dont je suis le seul employé: 67.99€ rnrnrnJe vous demande de bien vouloir m'éclairer sur le paiement une fois de plus de cette taxe, qui me paraît illégitime car je la paie déjà et je trouve cette injonction : abusive, arbitraire, inéquitable, induite attentatoire, illégale, induite...rnrnJe vous demande donc de m'éclairer sur mes droits et devoirs en ce qui concerne le paiement une fois de plus cette taxe.rnrnJe vous remercie tous d'avance pour vos réponses.